

ÉTUDIANTS AYANT **PLUS DE 15 CRÉDITS** À ACQUÉRIR EN FIN DE BACHELIER
 ET SOUHAITANT S'INSCRIRE À DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) DE MASTER
AUTORISATION DES JURYS - ANNÉE ACADÉMIQUE 2022-2023

Document à signer par les présidents des jurys de 1^{er} et de 2^e cycle à transmettre ensuite, en cas d'inscription administrative en master à l'ULiège¹, à l'apparitorat concerné et au Service des Inscriptions et des Admissions via le formulaire d'inscription en ligne

NOM et Prénom :

Matricule² :

Inscription principale : Bachelier en

Etablissement supérieur :

Nombre de crédits encore à acquérir dans le premier cycle :

Inscription administrative : Master en

Etablissement supérieur :

Liste des cours de master autorisés (ou sur feuille annexe) :

Code	Intitulé	Crédits

Nombre total de crédits :

Le nombre total de crédits du PAE (bac + master) ne peut dépasser 75 crédits

	NOM	Signature	Date
Président Jury 1^{er} cycle			
Président Jury 2^e cycle			

¹ Lorsque l'établissement de bachelier et celui de master sont différents, l'étudiant est invité à remettre une copie de ce document au jury de 1^{er} cycle où il reste inscrit à titre principal

² Uniquement pour les étudiants déjà inscrits à l'ULiège